



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Conséquences de la hausse du prix du gaz, de l'électricité et des produits frais

Question écrite n° 41652

### Texte de la question

M. Alexis Corbière interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les conséquences de la hausse du prix du gaz, de l'électricité et des produits frais. Selon les chiffres du Commissariat général au développement durable, le prix moyen de l'électricité pour les ménages français a augmenté de 7,7 % entre 2019 et 2020. En 2021, ces prix subissent de nouveau une nette augmentation en l'espace de quelques mois, alors là même que de plus en plus de ménages peinent déjà à payer leur facture. Comme le signale le réseau RAPPEL, spécialisé dans la lutte contre la précarité énergétique, une hausse de 17 % de coupures d'électricité ou de réduction de puissance pour facture impayée avait déjà été remarquée entre 2018 et 2019. En septembre 2021, le prix du chauffage grimpe de 9 %. Lundi 27 septembre 2021, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a annoncé que le prix du gaz allait encore augmenter de 12,6 % au 1er octobre 2021, soit une hausse totale de 57 % depuis janvier 2021. Cette évolution s'inscrit dans une tendance de long terme alarmante, puisque le tarif du gaz a quasiment doublé au cours des quinze dernières années. Enfin, les Français doivent aussi faire face à l'accroissement du coût des produits frais, dont les prix ont grimpé de 6,5 %, entre août 2020 et août 2021. Or ces augmentations continues risquent d'amplifier le nombre de ménages subissant déjà des privations de confort. D'après le dernier rapport de la Fondation abbé Pierre sur le mal-logement publié en février 2021, 12 millions de personnes sont en situation de précarité énergétique. À cela s'ajoutent les plus de 4 millions de personnes considérées comme mal logées. Après trois vagues sanitaires successives et dont les conséquences économiques se font d'ores et déjà ressentir, ces accentuations du coût de la vie interviennent dans un contexte social particulièrement difficile. Selon l'Insee, la crise sanitaire a fait basculer 3 millions de Français en plus dans la pauvreté depuis 2020. Ces hausses des prix de produits de la vie courante a donc de lourdes conséquences sur le pouvoir d'achat des Français et notamment des plus fragiles. Selon le baromètre annuel du Secours populaire, 36 % des personnes interrogées déclarent avoir des difficultés à payer leurs factures d'énergie. De plus, en 2020, selon les données du Médiateur national de l'énergie, la moitié des Français ont restreint leur chauffage pour contenir leurs factures. Le Gouvernement a annoncé l'augmentation du chèque énergie pour les 5,8 millions de foyers français éligibles. C'est un premier pas, mais nettement insuffisant, au vu des 12 millions de personnes en situation de précarité énergétique. De plus, en 2016 déjà, plusieurs associations d'aide aux plus démunis avaient estimé qu'il devrait être porté à 400 euros au minimum par an en moyenne. Enfin, ne pas coupler cette mesure à d'autres, plus ambitieuses, comme le blocage des prix, reviendrait à cautionner ces augmentations et donc à subventionner, avec de l'argent public, les entreprises qui augmentent leur prix. Au vu de la gravité de la situation économique et sociale dans laquelle se trouve actuellement le pays, que le nombre de personnes précaires ne cesse d'augmenter et que l'inflation des prix de produits alimentaires de base ou de produits de première nécessité est continue, il lui demande donc ce qu'il compte faire pour défendre le pouvoir d'achat des ménages et lutter contre l'aggravation de la précarité énergétique dont souffre une part croissante de la population française.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alexis Corbière](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (7<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 41652

**Rubrique** : Pouvoir d'achat

**Ministère interrogé** : [Économie, finances et relance](#)

**Ministère attributaire** : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [5 octobre 2021](#), page 7261

**Question retirée le** : 21 juin 2022 (Fin de mandat)